

Rapport annuel 2021

Bâtir un avenir meilleur

Aider les Canadiens à profiter
d'une meilleure vie à la retraite



Table des matières



4 Message du président et du vice-président du Conseil

6 Message du chef de la direction

8 Faits saillants en 2021

11 Commentaire de la direction

12 Financement du Régime

14 Modifications au texte du Régime

15 Investissement responsable

18 Gestion professionnelle des placements

20 Partenaires stratégiques

23 Gestion des risques opérationnels

24 Priorités stratégiques

26 Gouvernance

32 États financiers

63 Survol des dix dernières années

Offrir aux Canadiens
la retraite à vie qu'**ils**
veulent et dont
ils ont besoin



Scott Blakey, Président

S'adapter et innover pour assurer la viabilité à long terme du Régime



Don Smith, Vice-président

Bénéficier d'un bon régime de retraite en milieu de travail est plus important que jamais. Le Régime des CAAT continue de garantir des prestations stables et fiables pour ses employeurs et ses participants.

Au cours de la dernière année, notre capacité à tenir notre promesse de retraite malgré la volatilité économique a rendu le Régime encore plus attrayant aux yeux des participants et des employeurs. La croissance et la diversification du nombre de participants qui en ont résulté ont contribué à renforcer le Régime et à accroître notre capacité à soutenir un plus grand nombre de milieux de travail, qui doivent faire face à des conditions et des priorités en constante évolution.

Renforcer notre capacité d'adaptation pour répondre aux besoins émergents des participants et des employeurs continue de guider notre orientation stratégique. La forte croissance de la conception DBplus démontre la faculté de notre équipe à adapter, administrer et améliorer un concept unique que les employeurs veulent et dont les employés ont besoin : un revenu de retraite viager sûr à un taux de cotisation fixe.

DBplus est un régime de retraite primé et acclamé par la critique. Depuis le lancement de DBplus, le Régime des CAAT a accueilli plus de 160 nouveaux employeurs et plus de 25 000 participants supplémentaires. L'an dernier, le Régime

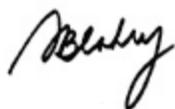
a accueilli Sanofi Canada, le Conference Board du Canada, l'Association nationale des retraités fédéraux et l'Ontario Dental Association, parmi d'autres employeurs du secteur privé et sans but lucratif.

Nous sommes maintenant fiers d'innover à nouveau avec le lancement de DBplus avec Choix de cotisation, une nouvelle caractéristique de régime qui propose des taux de cotisation plus souples et permet aux employeurs d'offrir plus facilement que jamais un régime de retraite moderne à prestations déterminées. En offrant plus de flexibilité aux employeurs et aux participants, nous espérons pouvoir accroître et diversifier davantage la participation dans les différents secteurs et les différentes industries et catégories d'employés.

La croissance est bénéfique pour le Régime. En tant que dirigeants, nous concentrons nos efforts sur la croissance et la résilience à long terme du Régime. Cela exige une réflexion adaptative et une certaine agilité pour saisir les occasions qui se présentent tout en faisant face aux risques.

Nous sommes extrêmement fiers de la manière dont Derek Dobson et le personnel ont géré le Régime de manière experte au fil des ans. En plus de continuellement accroître notre réserve de financement, ils ont su créer davantage de valeur et garantir des prestations sûres et stables pour nos participants. L'équipe du Régime des CAAT continue de surpasser les indices de référence en matière de placements et d'améliorer la santé financière de la caisse année après année, malgré les défis mondiaux.

Au nom des dirigeants du Régime, nous sommes impatients de pouvoir offrir de nouvelles solutions d'épargne-retraite à nos participants et nos employeurs. Le Régime des CAAT et son personnel continueront de dominer le secteur de l'épargne-retraite, nous en sommes convaincus.



Scott Blakey,
Président



Don Smith,
Vice-président

Message du chef de la direction et gestionnaire du Régime des CAAT



Derek W. Dobson,
Chef de la direction et gestionnaire
du Régime

Notre résilience et notre fiabilité contribuent à la valeur du Régime

En tant que l'un des régimes de retraite les plus durables et à la croissance la plus rapide au Canada, le Régime des CAAT reste déterminé à offrir aux Canadiens une rente viagère sûre.

La solidité, la durabilité et la résilience sont les pierres angulaires du Régime. Nous sommes heureux de vous annoncer que la santé financière du Régime des CAAT s'est améliorée pour la 11^e année consécutive.

Les résultats de l'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2022 démontrent que la situation de capitalisation du Régime est saine. En effet, tous nos paramètres essentiels ont augmenté d'une année sur l'autre. Le Régime est capitalisé à hauteur de 124 % selon l'approche de continuité, ce qui signifie que nous avons mis de côté 1,24 \$ pour chaque dollar de rente promis à nos participants. La valeur marchande de l'actif net du Régime s'élève à 18,2 milliards de dollars et notre réserve de financement totalise 4,4 milliards de dollars. La constitution d'une importante réserve de financement nous permet d'amortir les chocs économiques ou démographiques inattendus tout en renforçant la sécurité et la stabilité des prestations.

Le Régime a déposé l'évaluation du 1^{er} janvier 2022 auprès des organismes de réglementation, ce qui signifie que des prestations conditionnelles seront accordées jusqu'en 2025, y compris les augmentations conditionnelles à titre de protection contre l'inflation à la retraite. En outre, nous prévoyons que le Régime demeurera robuste et résilient à l'avenir.

L'amélioration de la position de financement est due principalement aux gains découlant du rendement des placements en 2021. Cela démontre le dévouement de notre équipe d'experts, qui demeurent déterminés à maintenir notre statut parmi l'un des régimes de retraite les plus durables et les mieux capitalisés au Canada.

L'an dernier, le Régime des CAAT a accueilli 100 nouveaux employeurs au sein de DBplus et a suscité l'intérêt de nombreux autres. Le Régime des CAAT compte désormais des participants provenant de 11 industries différentes. Il bénéficie également du soutien de 17 syndicats et associations, et de nombreux autres envisagent d'adhérer à notre solution précieuse et unique.

Plus que jamais, les employeurs et les travailleurs se rendent compte de la valeur supérieure d'un régime de retraite sûr à prestations déterminées. Les participants peuvent être fiers que le Régime continue d'offrir de précieuses rentes viagères à un plus grand nombre de Canadiens, afin que plus de travailleurs puissent épargner et prendre leur retraite en toute confiance. La croissance et la diversification du Régime des CAAT à travers le Canada permettent de renforcer notre régime de retraite.

Nous mettons l'accent sur la croissance et la sécurité à long terme, ce qui signifie que les participants peuvent compter sur la rente qui leur est promise : leur rente viagère sera prête lorsqu'ils seront prêts à prendre leur retraite.

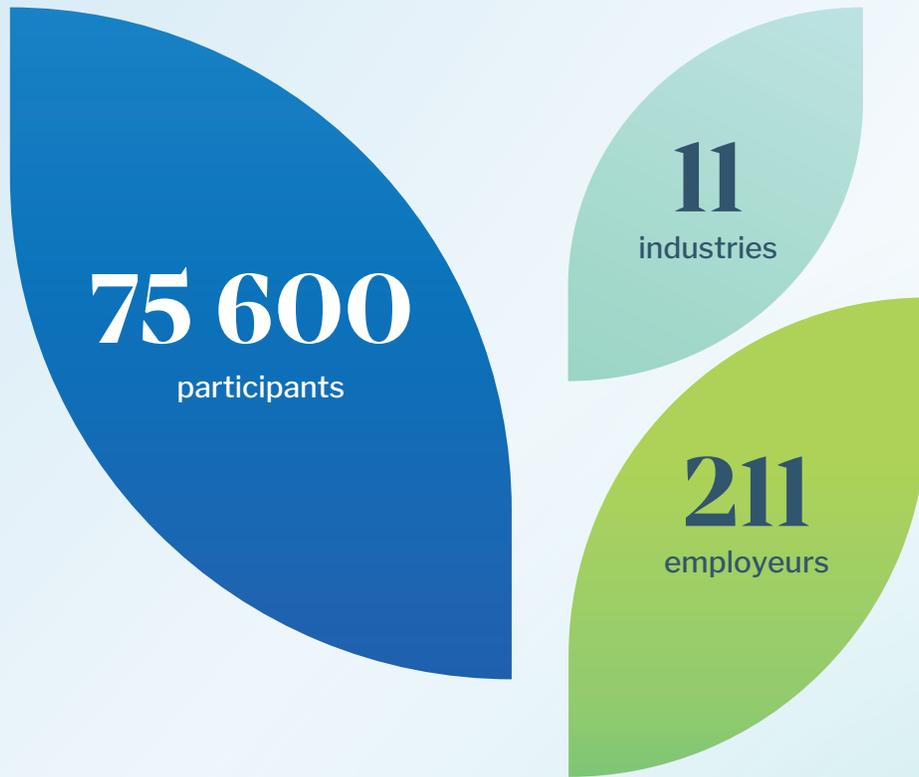


Derek W. Dobson,
Chef de la direction et
gestionnaire du Régime

Le Régime demeure résilient en **période de difficultés extraordinaires**

Faits saillants en 2021

Faits saillants en 2021



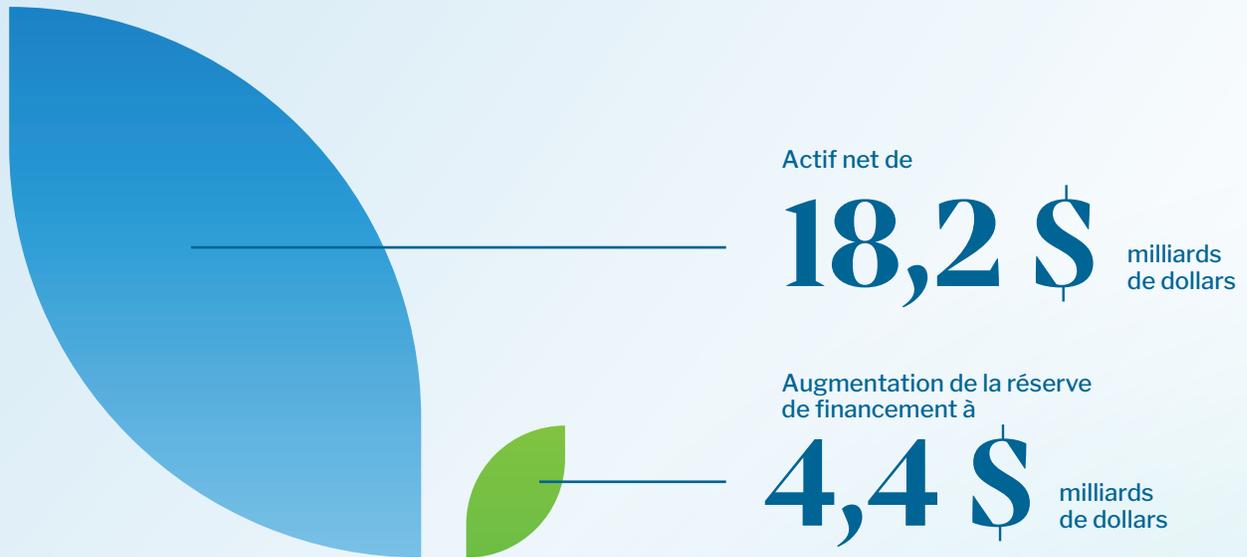
augmentation
nette de **6 700**
participants

49 700 actifs **22 500** retraités

3 400 avec rente différée

17
syndicats et
associations de
participants

Faits saillants en 2021



Capitalisé à
124 %

Taux d'actualisation
maintenu à
4,95 %

Rendement net des
placements de
15,8 %
en 2021

Taux de rendement
annualisé de
11,1 %
sur dix ans

La force et la stabilité
souhaitées par
**les employés et
les employeurs**

Commentaire de la direction

Capitalisation du Régime

Le taux de capitalisation réglementaire est un outil de mesure clé de la santé financière du Régime des CAAT, qui souligne la sécurité des prestations. Les autres mesures comprennent les hypothèses sous-jacentes à l'évaluation (comme le taux d'actualisation), la réserve de financement et les données démographiques du Régime.

La réserve de financement du Régime est passée à 4,4 milliards de dollars. En outre, une réserve supplémentaire de 2 milliards de dollars doit encore être comptabilisée dans les évaluations actuarielles futures grâce aux gains de placement qui seront graduellement reportés au moyen du lissage des actifs.

Cette réserve constitue un important moyen pour assurer la sécurité des prestations et la stabilité des taux de cotisation DBprime, en permettant d'absorber l'impact d'une fluctuation des marchés boursiers, ou encore d'une croissance plus forte que prévu des obligations financières en raison des changements démographiques.

SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION

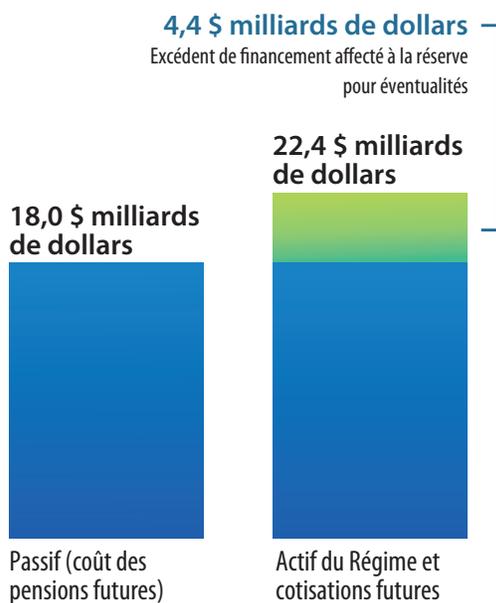
Résultats concernant la capitalisation selon l'approche de continuité (méthode globale modifiée)	1 ^{er} janvier 2022 Évaluation déposée
VALEUR DES ACTIFS :	(en millions de dollars)
Valeur marchande de l'actif net	18 020
Ajustement pour lissage	(2 011)
Valeur actualisée des cotisations futures	
Cotisations de base - DBprime	3 604
Cotisations de stabilité - DBprime	1 489
DBplus	1 312
Valeur actuarielle totale de l'actif	22 414
Passif au titre des prestations constituées	13 037
Valeur actualisée des prestations futures destinées aux participants actifs	
DBprime	3 969
DBplus	902
Provision pour les ajustements conditionnels à titre de protection contre l'inflation accordés jusqu'en 2024	137
Total du passif actuariel	18 045
Réserve de capitalisation - avec lissage	4 369

(La valeur marchande de l'actif net diffère des États financiers en raison du calendrier de préparation de l'évaluation actuarielle réglementaire.)

Il est possible que les chiffres ne correspondent pas en raison de l'arrondissement.

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Au 1^{er} janvier 2022



L'évaluation actuarielle réglementaire du Régime des CAAT est :

- une détermination ponctuelle de la santé financière du Régime;
- une comparaison du passif du Régime (coût des pensions futures) à son actif, y compris les cotisations futures, avec une moyenne lissée des rendements des placements sur cinq ans;
- effectuée sur une base de continuité (suppose que le Régime continuera ses activités);
- préparée par un actuaire indépendant;
- basée sur des hypothèses réalistes au sujet de l'espérance de vie des participants, des gains futurs, des conditions économiques et du rendement des placements;
- déposée tous les trois ans auprès des autorités de réglementation de l'Ontario et des autorités de réglementation fédérales.

Pour en savoir plus sur l'évaluation actuarielle réglementaire du Régime des CAAT, visitez :

www.caatpension.ca/about-us/valuation

Modifications au texte du Régime

En 2021, des modifications ont été apportées au texte du Régime afin d'ajouter de nouveaux employeurs, d'augmenter le nombre de participants de certains employeurs et d'accepter les actifs et les passifs de régimes de retraite qui ont fusionné avec le Régime des CAAT.

Le texte du Régime a également été modifié pour élargir la définition d'enfant afin d'inclure les enfants à charge fréquentant un établissement d'enseignement à temps plein (jusqu'à l'âge de 25 ans) et les enfants adultes invalides à charge d'un participant (pourvu que l'enfant soit devenu invalide avant l'âge de 18 ans, ou avant l'âge de 25 ans s'il fréquentait un établissement d'enseignement à temps plein à la date de l'invalidité). La définition d'invalide aux termes de DBprime a également été modifiée pour dissocier la définition d'invalide de la réception de prestations d'invalidité en vertu d'un régime professionnel et permettre au Régime de vérifier l'invalidité indépendamment des prestations d'invalidité du participant.

Conformément à la situation de capitalisation du Régime telle qu'elle ressort de son évaluation du 1^{er} janvier 2022, le texte du Régime a été révisé pour garantir des augmentations annuelles du salaire moyen dans l'industrie pour les participants actifs DBplus jusqu'en 2025, et pour prolonger jusqu'en 2025 le facteur d'ajustement pour retraite anticipée actuel des participants DBplus qui prennent leur retraite.

Aucune des modifications n'a eu de répercussions négatives sur les droits à prestations.

Dans le cadre de notre engagement envers la transparence, la version la plus récente du texte du Régime est disponible sur notre site Web accompagné d'une version balisée du texte précédent qui montre les changements récents apportés.

Investissement responsable

Le Régime de retraite des CAAT prend très au sérieux son devoir fiduciaire à l'égard de ses participants. En matière de placements, le Régime des CAAT a pour principal objectif de maximiser le rendement à long terme ajusté en fonction du risque, afin d'offrir des rentes viagères garanties aux participants.

Les trois principes de base de la Politique d'investissement responsable informent toutes nos décisions d'investissement :

1. Soutien de la bonne gouvernance grâce au vote par procuration

La Politique en matière d'investissement responsable du Régime stipule que le Régime exercera de façon responsable et avisée les droits de vote par procuration que lui confère la détention d'actions et que les propositions des actionnaires qui touchent aux questions sociales, environnementales et de gouvernance d'entreprise (ESG) seront examinées en tenant compte des effets des propositions sur la durabilité à long terme de l'entité.

Pour en savoir plus sur le vote par procuration du Régime des CAAT, visitez :

www.caatpension.ca/investments/responsible-investing

2. Engagement des entreprises

Le Régime des CAAT a joint les rangs d'autres investisseurs institutionnels au Canada en vue d'encourager les organismes de réglementation canadiens et la direction des sociétés publiques canadiennes à adopter de meilleures pratiques de gouvernance et une meilleure communication des risques sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise. Le Régime encourage activement les sociétés à améliorer l'information fournie sur les facteurs et les risques liés aux questions sociales, environnementales et de gouvernance d'entreprise, afin que les investisseurs soient plus aptes à prendre en considération ces facteurs au moment d'évaluer les risques et les rendements possibles des placements dans leur portefeuille.

Pour en savoir plus sur le soutien du Régime des CAAT envers l'engagement des entreprises, visitez :

www.caatpension.ca/investments/responsible-investing

3. La prise en compte de facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise dans le processus de gestion des placements

À titre d'investisseur à long terme, le Régime encourage ses gestionnaires de placements à prendre en compte les facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise dans le cadre de leurs décisions d'investissement. L'un des moyens employés pour y arriver consiste à envoyer, tous les ans, un questionnaire aux gestionnaires financiers du Régime et aux associés commandités. Ce questionnaire porte sur la prise en compte de facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise dans le processus de gestion de placements. Le Régime a fait le suivi de ces réponses sur plus de dix ans et a constaté que les gestionnaires de placements tiennent davantage compte de l'incidence des facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement.

	<p>Principes pour l'Investissement Responsable</p> <p>Le Régime des CAAT est l'un des signataires de l'initiative des Principes pour l'Investissement Responsable, qui est soutenue par l'Organisation des Nations Unies. Il se joint ainsi à plus de 4 600 signataires dans plus de 60 pays. Les signataires sont convaincus qu'un système financier mondial économiquement efficace et durable récompensera l'investissement responsable à long terme et sera bénéfique pour l'environnement et la société.</p>
	<p>Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)</p> <p>Reconnaissant l'impact que les changements climatiques auront sur l'économie mondiale et les marchés financiers, le Régime des CAAT a récemment appuyé les recommandations du GIFCC. Les signataires encouragent les sociétés à fournir des divulgations liées au climat, afin de permettre aux investisseurs de mieux comprendre les occasions et les risques liés aux changements climatiques dans leurs portefeuilles. Les divulgations recommandées couvrent quatre « piliers » clés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Processus de gouvernance associés aux occasions et risques liés au climat. 2. Les impacts réels et potentiels des occasions et risques liés au climat sur la stratégie commerciale. 3. Les processus utilisés pour identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat. 4. Les paramètres et les cibles utilisés pour évaluer et gérer les occasions et les risques liés au climat.
	<p>CDP</p> <p>Le Régime des CAAT est signataire du CDP (anciennement intitulé le Carbon Disclosure Project). Agissant au nom de centaines d'investisseurs institutionnels, le CDP encourage les entreprises de par le monde à communiquer des données sur leurs émissions de gaz à effet de serre, sur leur consommation d'eau, et sur leurs stratégies pour gérer les changements climatiques et les risques de déforestation.</p>
	<p>SHARE</p> <p>Le Régime des CAAT est membre de SHARE (Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation). Cet organisme canadien collabore avec des investisseurs institutionnels pour promouvoir des pratiques d'investissement responsable par la propriété active, la recherche et l'éducation. En 2019, SHARE a adhéré au Régime à titre d'employeur participant.</p>
	<p>CCGG</p> <p>Le Régime est fier d'être membre de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance et de faire partie du Comité des politiques publiques. La mission de la Coalition est de promouvoir de « bonnes pratiques de gouvernance dans les sociétés canadiennes cotées en bourse et de l'amélioration du cadre réglementaire pour aligner le mieux possible les intérêts des conseils d'administration et des directions sur ceux de leurs actionnaires », et de promouvoir l'efficacité et l'efficacités des marchés financiers canadiens.</p>



Pension Investment
Association of Canada
Association canadienne des
gestionnaires de caisses de retraite

Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite

Un certain nombre d'employés du Régime des CAAT participent activement à l'Association canadienne des gestionnaires des caisses de retraite, soit une organisation qui a pour but de promouvoir, dans l'intérêt des promoteurs et des bénéficiaires de régimes de retraite, des pratiques d'investissement et de gouvernance saines.



Institutional Limited Partners Association (ILPA)

L'Institutional Limited Partners Association (ILPA) est une association sectorielle mondiale composée d'investisseurs commanditaires dans des fonds de capital-investissement. Le Régime des CAAT est membre actif de l'ILPA et a ratifié les principes relatifs au capital-investissement de l'Association. Ces principes servent à promouvoir l'harmonisation des intérêts, de la bonne gouvernance et de la transparence qui forment la base de rapports efficaces entre les commanditaires et les commandités.



Club 30 % Canada

La diversité et l'inclusion font partie intégrante d'une gouvernance et d'une culture d'entreprise saines. Reconnaisant le cadre distinct de gouvernance d'entreprise du Canada, l'objectif du Club 30 % Canada est d'inciter les présidents de conseil d'administration et les chefs de direction canadiens à atteindre une meilleure parité hommes-femmes au sein des conseils d'administration et dans la haute direction.

www.30percentclub.org/chapters/canada

Gestion professionnelle des placements

Le programme de placements du Régime de retraite des CAAT est conçu pour assurer un rendement suffisant à long terme et protéger les prestations de retraite, et ce à un niveau de risque raisonnable à l'égard des objectifs stratégiques du Régime.

L'équipe de placement recommande et met en œuvre la stratégie de placement approuvée par le Conseil des fiduciaires. L'équipe fait des recommandations au Conseil sur la composition de l'actif du Régime, au moyen d'études périodiques de modélisation de la gestion actif-passif (GAP). Enfin, l'équipe établit une stratégie de gestion active dans le but d'ajouter de la valeur aux indices de référence du marché au fil du temps.

La stratégie d'investissement du Régime se réalise à l'aide de relations avec les gestionnaires de placements externes, de placements dans des fonds du marché privé et de co-investissements (investissements directs dans des sociétés privées aux côtés d'un investisseur principal).

Un portefeuille diversifié est essentiel à la gestion du risque

Les fonds de la caisse du Régime sont bien diversifiés et investis dans diverses catégories d'actifs. Les actifs du Régime se divisent en trois grandes catégories : les instruments sensibles aux taux d'intérêt, les instruments sensibles à l'inflation et les instruments d'amélioration du rendement.

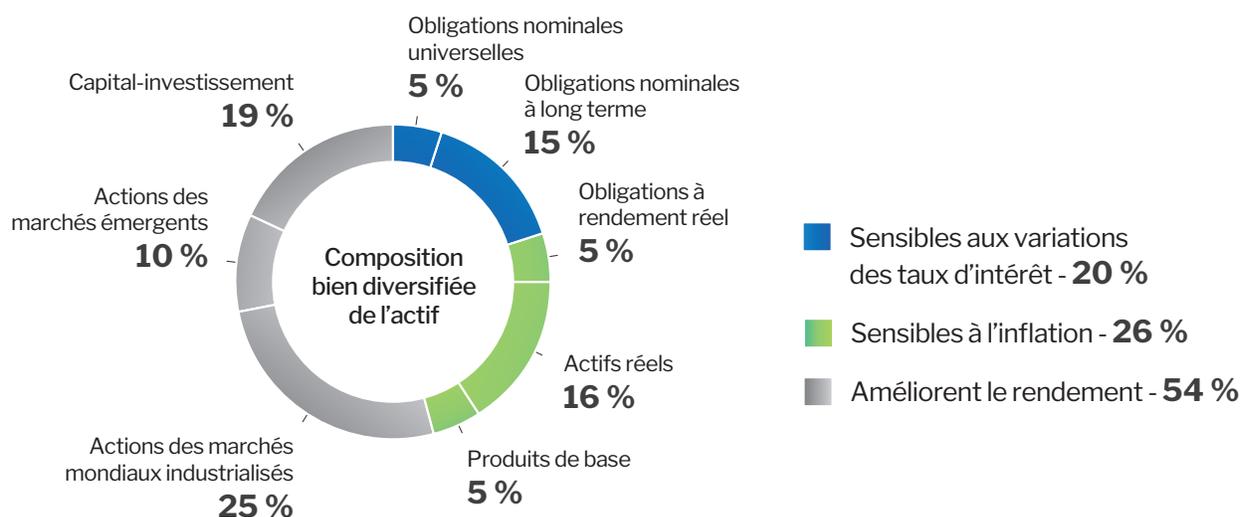
Les instruments sensibles aux taux d'intérêt et ceux qui sont sensibles à l'inflation aident à compenser les répercussions des variations des taux d'intérêt et de l'inflation sur l'évaluation des paiements des rentes du Régime. Les classes d'actifs sensibles aux taux d'intérêt comprennent les obligations à long terme et universelles alors que les classes d'actifs sensibles à l'inflation comprennent les actifs réels (immobilier et infrastructure), les obligations à rendement réel et les produits de base.

Les actifs améliorant le rendement, comprenant des actions publiques et privées, aident le Régime à atteindre son taux de rendement prévu et à maintenir des taux de cotisation adéquats et stables pour les participants et employeurs DBprime, et permettent l'octroi continu de prestations conditionnelles à tous les participants.

Modélisation de l'actif-passif

Les fonds de la caisse sont bien diversifiés et investis dans diverses catégories d'actifs.

Le Régime effectue une étude de modélisation de la gestion actif-passif au moins tous les trois ans pour valider ses projections financières en fonction de divers scénarios économiques et démographiques et pour déterminer si des ajustements de la composition de l'actif sont nécessaires. La plus récente étude de la GAP a été menée en 2019 et la prochaine le sera en 2022.



Partenaires stratégiques

L'équipe des placements du Régime des CAAT supervise la mise en œuvre et contrôle la composition de l'actif auprès de plus de 65 gestionnaires de fonds et de placements dont les activités s'étendent sur des sociétés ouvertes ou fermées. En outre, le recours à des co-investissements dans des instruments de sociétés privées demeure une composante majeure de ces portefeuilles.

Aux fins de la sélection de gestionnaires de fonds et de placements ainsi que de partenaires de co-investissement à recommander au comité du portefeuille du Conseil des fiduciaires – et en vue de leur surveillance continue – l'équipe des placements adopte une approche rigoureuse à la diligence raisonnable. De cette façon, l'équipe retient les services de gestionnaires de fonds et de placements qui répondent aux critères suivants :

- des intérêts et une stratégie de placements compatibles à ceux du Régime;
- des équipes unies et très performantes;
- de solides feuilles de route établies à l'aide de stratégies de placements convaincantes et durables; et
- en ce qui concerne les fonds d'investissement, une volonté d'accorder aux investisseurs des droits et des protections raisonnables.

Dans le cadre de ces processus, qui varient selon les catégories de placements dans les sociétés cotées et fermées et les co-investissements connexes, une foule de facteurs liés à l'entreprise sont pris en considération : la structure, l'effectif, la stratégie et le processus d'investissement, les caractéristiques du portefeuille, la place accordée aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.

Revue des marchés en 2021

L'économie mondiale a continué de se remettre du choc subi par le début de la pandémie de COVID-19 au printemps 2020. Bien que de nouveaux variants soient apparus en 2021, le déploiement continu des vaccins, combiné à la poursuite des mesures de relance monétaire et budgétaire, a procuré une stabilité à court terme aux économies. Par conséquent, les marchés boursiers ont enregistré de solides rendements en 2021. Cependant, les investisseurs ont commencé à regarder au-delà des effets à court terme de la pandémie et à prévoir une hausse de l'inflation et des taux d'intérêt.

Les rendements des actions des marchés développés ont été robustes en 2021, les principaux indices des marchés canadiens et américains ayant progressé de plus de 25 % en dollars canadiens, tandis que les marchés développés internationaux ont progressé de plus de 10 %. Les rendements des marchés boursiers émergents ont été négatifs, lorsqu'ils sont mesurés en dollars canadiens. Cette baisse est principalement attribuable au marché chinois, qui a reculé en 2021 en raison des changements réglementaires et des pressions exercées sur son secteur immobilier.

Les rendements des titres à revenu fixe canadiens ont été négatifs en 2021, le marché des obligations à long terme ayant chuté de plus de 4 %. Bien que la Banque du Canada ait maintenu son taux directeur à 0,25 % tout au long de l'année, les taux à long terme ont augmenté considérablement.

Les actifs sensibles à l'inflation ont enregistré de solides rendements en 2021, car les inquiétudes liées à l'inflation ont préoccupé les investisseurs. D'une année sur l'autre, les marchés des produits de base dans l'ensemble ont enregistré une hausse de près de 40 % en dollars canadiens.

Solide rendement des placements à long terme

L'actif du Régime s'élevait à 18,2 milliards de dollars à la fin de 2021, par rapport à 15,8 milliards de dollars à la fin de 2020. La caisse a réalisé un rendement de 15,8 % en 2021, après déduction des frais de gestion, ce qui lui a permis de nettement dépasser le taux d'actualisation du Régime à 4,95 %.

Au cours des dix dernières années, le Régime a enregistré un taux de rendement annualisé de 11,1 %, déduction faite des frais de gestion.

En termes absolus, toutes les catégories d'actifs ont contribué positivement au rendement en 2021, à l'exception des obligations à long terme et des actions des marchés émergents, les produits de base, le capital-investissement et les actions des marchés mondiaux étant les plus importants.

RENDEMENT DE LA CAISSE COMPARÉ AU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE

(annualisé)

	1 AN	5 ANS	10 ANS
Rendement nominal du Régime	15,8 %	11,7 %	11,1 %
Portefeuille de référence	10,4 %	9,5 %	9,2 %
Régime des CAAT vs portefeuille de référence	+5,4 %	+2,2 %	+1,9 %

Le rendement du Régime a été supérieur de 5,4 % au rendement du portefeuille de référence pour l'année. Ces dix dernières années, le Régime a dépassé de 1,9 % par année le rendement de son portefeuille de référence, déduction faite des frais de gestion.

La performance de chaque catégorie d'actifs se mesure par rapport au rendement d'un portefeuille de référence, comme l'indique le tableau ci-dessous.

RENDEMENT NET DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS PAR RAPPORT AU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE EN 2021

Au 31 décembre 2021 (après déduction des dépenses)

Catégorie d'actifs	Placements du Régime des CAAT** (en millions de dollars)	Rendement du Régime des CAAT en 2020	Portefeuille de référence	Rendement du portefeuille de référence	Valeur ajoutée
Sensible aux variations des taux d'intérêt					
Obligations nominales à long terme	2 637 \$	(4,4 %)	Indice des obligations à long terme FTSE Canada	(4,5 %)	0,1 %
Obligations nominales universelles	913 \$	(2,6 %)	Indice obligataire universel FTSE Canada	(2,5 %)	(0,1 %)
Sensible à l'inflation					
Obligations à rendement réel	969 \$	1,8 %	Rendement réel du portefeuille d'obligations à rendement réel	1,8 %	0,0 %
Actifs réels	2 912 \$	15,4 %	IPC + 4 %	8,7 %	6,7 %
Produits de base	933 \$	38,3 %	Indice des produits de base S&P GSCI	39,2 %	(0,8 %)
Amélioration du rendement					
Actions des marchés mondiaux développés*	4 593 \$	24,2 %	Indice MSCI World	20,8 %	3,4 %
Actions des marchés émergents	1 731 \$	(2,1 %)	Indice MSCI Marchés émergents	(3,4 %)	1,3 %
Capital investissement	3 464 \$	41,6 %	MSCI ACWI + 3 %	20,5 %	21,1 %

*Les actions des marchés mondiaux industrialisés comprennent les portefeuilles Actions canadiennes, Actions américaines, Actions internationales et Actions mondiales. Le rendement total du fonds de 15,8 % comprend 0,3 % de l'impact de la couverture de change.

**Les actifs investis reflètent les expositions effectives (expositions réelles plus les positions de recouvrement).

Il est possible que les chiffres ne correspondent pas en raison de l'arrondissement.

Gestion des risques opérationnels

Gestion des risques d'entreprise

Le Régime administre les pensions conformément à tous les règlements tout en fournissant des renseignements et des services de qualité aux participants et aux employeurs. Il s'agit notamment de gérer les technologies de l'information habilitantes et un programme en croissance pour protéger le Régime contre le risque opérationnel, y compris le maintien de la continuité des activités.

Cyberisque

Le Régime des CAAT continue d'investir dans la sécurité de l'information et la cybersécurité afin de protéger les données et les systèmes sensibles utilisés dans le cadre du fonctionnement du Régime. En 2021, nous avons concentré nos efforts sur la formation du personnel et l'amélioration des processus liés au cyberisque afin d'appuyer la croissance du Régime.

Dans le cadre de la planification pour 2022, le Régime des CAAT s'est engagé à mettre en œuvre le cadre de sécurité de l'information ISO-27001, reconnu à l'échelle internationale, et cherchera à obtenir la certification en 2023. La certification donnera l'assurance aux participants, nouveaux et existants, de l'engagement du Régime des CAAT envers la sécurité des opérations.

Processus de confirmation de la rente

Dans le cadre de son devoir fiduciaire envers tous les participants, le Régime demande chaque année à tous les participants retraités et survivants de remplir et de retourner un formulaire de confirmation de leur rente. Le processus de confirmation rappelle aux participants retraités qu'ils ont l'obligation d'informer le Régime de tout changement, ce qui atténue le risque de verser une rente à toute personne autre que celles qui y ont droit. En 2021, nous avons continué à offrir des options supplémentaires pour le processus de confirmation : les participants retraités et les survivants ont pu confirmer les paiements de rente par la poste, par téléphone, par courriel ou en soumettant des formulaires au moyen d'un système sécurisé de téléversement de documents.

Priorités stratégiques

La sécurité des prestations et la croissance des adhésions demeurent en tête des priorités stratégiques du Régime des CAAT en 2021. Malgré les pressions exercées par la pandémie, le Régime a mené à bien, avec constance, son Plan stratégique 2019-2021 : promouvoir les régimes de retraite à prestations déterminées (PD) modernes, ainsi qu'accroître le nombre de participants et de champions du Régime.

Pour ce qui est de l'avenir, le Régime a créé une stratégie pour 2040 et élaboré un nouveau Plan stratégique 2022-2027 : *Pour un avenir meilleur. Dès aujourd'hui*. La nouvelle stratégie et le nouveau plan stratégique permettent au Régime des CAAT de continuer à diversifier et à accroître sa participation afin de mieux répondre aux besoins changeants des participants et d'atténuer les principaux risques à long terme pour le Régime.

Trois priorités stratégiques précédentes se poursuivent :

- 1. Continuer de mettre l'accent sur la sécurité des prestations** – demeure un principe fondamental dans la gestion du Régime. Nous nous appuyons sur notre politique de financement afin de mettre en œuvre nos priorités par une gestion appropriée de notre réserve de financement.
- 2. Élargir la couverture des régimes de retraite** – soit augmenter et la diversifier la participation, grâce à de nouveaux employeurs participants, aux groupes d'employés et à des fusions avantageuses avec d'autres régimes. Cela renforce le Régime en améliorant la mise en commun des risques et l'efficacité, tout en augmentant le nombre de Canadiens et d'employeurs qui bénéficient d'un régime de retraite sûr en milieu de travail tout en réduisant les risques et les coûts pour les employeurs.
- 3. Innover et défendre les intérêts du Régime** – l'accent est mis sur la conception de solutions de retraite conçues spécialement pour les milieux de travail d'aujourd'hui et de demain. Cela sous-entend une collaboration afin de mieux faire connaître la valeur que procure le Régime aux participants et aux employeurs, et le rôle que jouent les pensions viagères sûres dans l'amélioration de la sécurité de la retraite pour les Canadiens.

Les stratégies du Régime des CAAT en matière de ressources humaines, de gestion stratégique des risques, de relations avec les parties prenantes et d'objectifs d'excellence opérationnelle représentent des initiatives permanentes qui sont essentielles au succès du Régime.

LES PRIX DÉCERNÉS AU RÉGIME REFLÈTENT LE SUCCÈS DE SA STRATÉGIE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Le Régime des CAAT a été classé au **3^e rang des régimes de retraite affichant la plus rapide croissance au Canada** par Benefits Canada, dans un article publié en 2021, sur la base des résultats de 2020.

Keith Ambachtsheer, de KPA Advisory, a reconnu le Régime des CAAT comme un **innovateur dans le secteur des régimes de retraite** : « L'offre du Régime élimine les coûts et les risques liés à la gestion des retraites pour les employeurs. Elle leur offre également une certitude quant au coût des cotisations et leur garantit des niveaux de cotisations progressifs pour faciliter la gestion du changement. »

Le Régime des CAAT a été nommé parmi les **meilleurs employeurs du Grand Toronto** pour l'année 2022, et il a décroché une place dans la liste des **meilleurs lieux de travail pour l'année 2021** du Canadian HR Reporter. Le magazine a également décerné au Régime le prix **Récompenses et reconnaissance 5 étoiles pour l'année 2022**.

Une gouvernance équilibrée **ajoute de** **la valeur au Régime**

Gouvernance

Un modèle de gouvernance paritaire : les participants et les employeurs sont représentés en nombre égal

Puisqu'il s'agit d'un régime conjoint, les participants et les employeurs participent sur un pied d'égalité à la prise de décisions touchant les prestations et la capitalisation par l'entremise de leurs représentants siégeant aux deux organes décisionnels du Régime, à savoir le Conseil des fiduciaires et le Comité de parrainage. La structure de gouvernance paritaire est essentielle au bon fonctionnement des régimes de retraite canadiens mondialement reconnus.

Les dirigeants du Régime sont nommés par le Comité de parrainage, qui représente : le Conseil des employeurs des collèges (CEC), au nom des conseils d'administration des collèges de l'Ontario, le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (APACO).

Conseil des fiduciaires

Les fiduciaires sont tenus par la loi d'agir dans l'intérêt de l'ensemble des participants du Régime. Le Conseil des fiduciaires définit la politique d'investissement et établit les politiques sur l'administration des prestations. En outre, il travaille en collaboration avec le Comité de parrainage afin d'établir les niveaux de risque de financement qu'il juge adéquats compte tenu des obligations à long terme du Régime.

Le Conseil des fiduciaires est constitué de 12 membres : six membres représentent les employés (quatre sont nommés par le SEFPO; un est nommé par l'APACO et le dernier est nommé en alternance par les organismes qui représentent les employés); tandis que les six autres représentent les employeurs et sont nommés par le CEC.

COMPOSITION DU CONSEIL DES FIDUCIAIRES (AU 31 DÉCEMBRE 2021)

Scott Blakey

est président du Conseil des fiduciaires et fiduciaire des employeurs

Don Smith

est vice-président et fiduciaire des employés

Virginia Di Monte

est fiduciaire des employés

Rasho Donchev

est fiduciaire des employés

Gavin Hemeon

est fiduciaire des employés

Karen McRae

est fiduciaire des employeurs

Alnasir Samji

est fiduciaire des employeurs

Michael Seeger

est fiduciaire des employés

Kareen Stangherlin

est fiduciaire des employeurs

Beverley Townsend

est fiduciaire des employeurs

Gretchen Van Riesen

est fiduciaire des employeurs

Kim Watkins

est fiduciaire des employés

Comité de parrainage

La priorité du Comité de parrainage est de trouver l'équilibre entre les taux de cotisation et la structure des prestations. En outre, le Comité examine et approuve les demandes de nouveaux employeurs qui veulent adhérer au Régime ou crée des conditions de délégation de pouvoir où le personnel du Régime peut les approuver dans certaines circonstances.

Le Comité de parrainage se compose de huit membres : quatre membres représentent les employés (trois sont nommés par le SEFPO et un par l'APACO), tandis que les quatre autres représentent les employeurs et sont nommés par le CEC.

COMPOSITION DU COMITÉ DE PARRAINAGE (AU 31 DÉCEMBRE 2021)

Veneise Samuels

est coprésidente représentante des employés
(nommée par le SEFPO)

Brian Tamblyn

est coprésident représentant des employeurs
(nommé par le Conseil des employeurs des collèges)

Riley Burton

est représentant des employés
(nommé par l'APACO)

Ross Gascho

est représentant des employeurs
(nommé par le Conseil des employeurs des collèges)

Cheri Hearty

est représentante des employés
(nommée par le SEFPO)

Steve Hudson

est représentant des employeurs
(nommé par le Conseil des employeurs des collèges)

Shawn Pentecost

est représentant des employés
(nommé par le SEFPO)

Anne Sado

est représentante des employeurs
(nommée par le Conseil des employeurs des collèges)

Le Comité des fiduciaires et le Comité de parrainage expriment leur reconnaissance aux dirigeants suivants pour les services rendus au Régime :

- David Haley, fiduciaire
- Karen McRae, fiduciaire
- Anne Sado, membre du Comité de parrainage
- Mike Seeger, fiduciaire

Le Comité des fiduciaires et le Comité de parrainage saluent la nomination des membres suivants à titre de dirigeants du Régime en 2022 :

- Jonathan Lake, fiduciaire
- Janet Morrison, membre du Comité de parrainage
- Glenn Vollebregt, fiduciaire
- Donald Wright, fiduciaire

Sous-comités

Cette égalité représentative et délibérative se retrouve également au sein des sous-comités du Conseil des fiduciaires dont le rôle consiste à formuler des recommandations à l'intention du Conseil sur des questions précises :

Comité d'audit : évalue l'efficacité de l'organisme en matière de contrôle et de gestion des risques opérationnels, y compris le cyberrisque. Il veille à la fiabilité des déclarations financières et examine les états financiers annuels.

Comité des finances et de l'administration : s'occupe du financement et de l'administration du Régime, des lois, des litiges concernant le Régime, ainsi que de la nomination et de l'évaluation des conseillers actuariels et des avocats-conseils. Le comité assure également la supervision des systèmes d'information, et passe en revue les dépenses et les budgets du Régime.

Comité de gestion : assure le fonctionnement et la prise de décisions efficaces du Conseil des fiduciaires et supervise les activités de ressources humaines du chef de la direction et gestionnaire du Régime.

Comité des placements : élabore et recommande l'Énoncé des politiques et des procédures de placement et les politiques connexes.

Comité des appels : entend les appels des participants relativement à l'interprétation des règlements du Régime par son personnel.

Politique de financement

La Politique de financement guide l'orientation à long terme du Régime sur la sécurité des prestations et la stabilité des cotisations DBprime, tout en essayant de satisfaire le désir d'équité. La Politique aide le Régime à atteindre ces objectifs, tout en gérant la volatilité à court terme.

La Politique de financement est un outil fondamental d'aide à la décision dont se servent les dirigeants pour atteindre les objectifs du Régime. La Politique de financement définit pour le Régime six niveaux de capitalisation et établit des lignes directrices pour chacun d'entre eux. Les dirigeants du Régime disposent de trois outils de contrôle du financement : les réserves, les cotisations de stabilité DBprime et les prestations conditionnelles.

Chaque évaluation actuarielle déposée permet de déterminer le taux de capitalisation du Régime et de savoir à quel niveau il se situe, selon la Politique de financement. Le tableau ci-dessous indique ce qui est offert à chaque niveau de capitalisation. L'ordre de priorité et le choix du moment des options à chaque niveau de financement ne sont pas définis.

L'ordre de priorité et le choix du moment des options à chaque niveau de financement ne sont pas définis. Il est donc possible de prendre des décisions qui traduisent l'évolution des besoins des parties prenantes, l'environnement actuel du secteur de la retraite ou les nouveaux risques courus par le Régime. Au 1^{er} janvier 2022, le Régime se situe au niveau 4 de sa Politique de financement.

	MOYENS DE CONTRÔLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5	NIVEAU 6
DBprime	Cotisations de stabilité	3 % ou plus	3 %	3 %	Envisager de 1 % à 3 %	Envisager de 0 % à 1 %	0 % (Envisager réduire le taux de cotisation)
Commun	Réserves pour taux d'actualisation	Entièrement utilisées	Négligeables	Envisager jusqu'à 0,5 %	Envisager jusqu'à 1 %	1 % plus une hausse du passif allant jusqu'à 7,5 %	Fonds supplémentaires jusqu'à concurrence de la limite fiscale
	Prestations futures	Envisager des réductions temporaires	Envisager l'annulation des réductions temporaires				Envisager une amélioration des prestations (augmentations ponctuelles)
	Augmentations conditionnelles à titre de protection contre l'inflation post-retraite (75 % de l'IPC)	Aucune	Payée	Payée plus envisager la rétroactivité	Payée plus constitution des réserves	Payée plus constitution des réserves	Envisager des augmentations au delà de 75 % de l'IPC
DBplus	Augmentation des prestations de préretraite (100 % du SMI)	Aucune	Aucune	Payée	Payée plus envisager de la rétroactivité	Payée	Payée
	Facteur de retraite pour rente annuelle viagère	Envisager une réduction dessous 8,5 %	8,5 % et envisager de la rétroactivité	8,5 %	8,5 %	Envisager de 8,5 % à 9,5 %	9,5 % (envisager une augmentation au-delà de 9,5 %)
	Facteur de retraite anticipée (à partir de 65 ans)	5 % ou plus	5 %	5 %	Envisager 3 %, 4 % ou 5 % (actuellement 3 %)	3 %	3 %

Parties liées au Régime

Le Régime de retraite des CAAT est une entité indépendante qui offre des prestations de retraite à des particuliers partout au Canada. Il est lié à ses trois promoteurs, qui ne sont pas apparentés : le Conseil des employeurs des collèges, le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario et l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario. Étant donné que le Conseil des employeurs des collèges est régi par des représentants des collèges publics de l'Ontario, chaque collège est également considéré comme étant une partie liée.

La province de l'Ontario n'est pas considérée comme étant une partie liée. La province n'a aucun contrôle sur le Régime, sauf par voie de réglementation et dans le rôle d'un organisme de réglementation. Tout achat ou vente de titres émis par la province est effectué par des intermédiaires de marché indépendants aux prix du marché. La province n'a aucune obligation de soutenir le passif du Régime de quelque façon que ce soit.

Un rendement solide à long terme

États financiers

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime de retraite des CAAT ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées. Ces états financiers ont été préparés suivant des méthodes comptables conformes aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Bon nombre des montants sont fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction, compte tenu de leur importance relative. Le Conseil des fiduciaires a retenu les services du cabinet Mercer (Canada) Limitée à titre d'actuaire externe pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et du passif évalués sur une base de continuité du Régime en vue de leur inclusion dans les états financiers. Les états financiers ont fait l'objet d'une approbation par le Conseil des fiduciaires.

Le Régime de retraite des CAAT s'appuie sur des livres comptables, sur des systèmes d'information et sur des mécanismes de contrôle financier et de contrôle de gestion conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace. Ces systèmes comprennent des pratiques prudentes d'embauche et de formation de personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est clairement définie et la communication des politiques et directives à tous les échelons.

C'est le Conseil des fiduciaires qui assume au premier chef la responsabilité des états financiers du Régime des CAAT. Il supervise la communication de l'information financière par l'intermédiaire de son comité d'audit, qui examine les questions liées à la comptabilité, à l'audit, aux mécanismes de contrôle interne, aux états financiers et aux rapports de l'auditeur externe.

L'auditeur externe du Régime, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., rend des comptes directement au comité d'audit auquel il a entièrement et librement accès pour discuter de son audit et de ses constatations sur l'intégrité de l'information financière et la fiabilité des mécanismes de contrôle interne du Régime dans le contexte de son audit. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Cet audit a comporté des sondages et d'autres procédés qu'il a jugé nécessaires pour pouvoir exprimer son opinion en ce qui a trait aux états financiers annuels.



Derek W. Dobson,
Chef de la direction et
gestionnaire du Régime



Michael Dawson
Chef des finances

18 avril 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention de l'administrateur du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution de l'excédent pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2021, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution de l'excédent pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (NCRR).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations obtenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCRR, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes

tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

18 avril 2022

Opinion des actuaires

Les services du cabinet Mercer (Canada) Limitée ont été retenus par le Conseil des fiduciaires du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle du passif de continuité du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime ») au 31 décembre 2021, en vue de leur inclusion dans les états financiers.

L'évaluation du passif actuariel du Régime a été fondée sur ce qui suit :

- les dispositions du Régime en vigueur au 31 décembre 2021;
- les données sur la participation au 31 décembre 2020 fournies par le Conseil;
- les méthodes prescrites au chapitre 4600 du Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada, qui porte sur les états financiers des régimes de retraite; et
- les hypothèses sur les événements futurs (les taux de rendement de l'actif, les taux d'inflation et les taux de départ à la retraite futurs) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faite par le Conseil.

Les états financiers ont pour but de donner une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2021, en supposant la continuité de l'exploitation. Cet objectif diffère de celui d'une évaluation réglementaire (c'est-à-dire l'évaluation actuarielle requise en vertu de la Loi sur les régimes de retraite [Ontario]), qui établit un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif du Régime porté aux états financiers représentent la meilleure estimation du Conseil des événements futurs selon les conditions du marché à la fin de 2021 et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du Régime seront inévitablement différents, voire significativement différents, des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du Régime et sur les cotisations requises pour la capitalisation du Régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation, et les hypothèses utilisées relativement à l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus au Canada.



Luc Girard, F.C.I.A.

Mercer (Canada) Limitée

Mercer fait partie du groupe de sociétés Marsh McLennan

18 avril 2022



Joseph Fung, F.C.I.A.

État de la situation financière

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020
Actif		
Placements (note 3)	19 062 \$	16 679 \$
Actif lié à des placements (note 3a)	677	734
Cotisations à recevoir de l'employeur (note 11)	21	19
Cotisations à recevoir des participants (note 11)	20	19
Autres actifs (note 7)	30	29
	19 810 \$	17 480 \$
Passif		
Passifs relatifs aux placements (note 3a)	1 520	1 605
Créditeurs et charges à payer (note 8)	70	29
	1 590	1 634
Actif net disponible pour le service des prestations	18 220 \$	15 846 \$
Obligations au titre des prestations de retraite (note 9)	13 166 \$	12 724 \$
Excédent règlementaire (note 10)	4 369	3 270
Écarts de mesure entre l'excédent règlementaire et l'excédent comptable (note 10)	685	(148)
Excédent	5 054 \$	3 122 \$

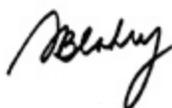
Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Conseil des fiduciaires

Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie



Rasho Donchev, Président



Scott Blakey, Vice-président

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Cotisations (note 11)	634 \$	588 \$
Revenu de placement (note 12)	2 464	1 575
Revenu non lié aux investissements (note 13)	5	4
Transfert des actifs provenant du régime de retraite (note 19)	3	788
	3 106	2 955
Diminution de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Prestations (note 14)	668	601
Frais de gestion des placements (note 15)	13	11
Frais de gestion des prestations de retraite (note 15)	51	39
	732	651
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 374	2 304
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	15 846	13 542
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	18 220 \$	15 846 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020
Obligations au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	12 724 \$	11 339 \$
Augmentation des obligations au titre des prestations constituées (note 9)		
Intérêts sur les prestations constituées	633	592
Prestations constituées	404	344
Changements touchant les hypothèses actuarielles	9	376
Hypothèses relatives aux obligations au titre des régimes de retraite (note 19)	-	642
Pertes actuarielles	64	32
	1 110	1 986
Diminution des obligations au titre des prestations constituées		
Prestations versées (note 14)	668	601
	668	601
Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées	442	1 385
Obligations au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	13 166 \$	12 724 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'excédent

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2021	2020
Excédent, au début de l'exercice	3 122 \$	2 203 \$
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 374	2 303
Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées	(442)	(1 384)
Excédent, à la fin de l'exercice	5 054 \$	3 122 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Notes complémentaires

NOTE 1 : DESCRIPTION DU RÉGIME

Le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime de retraite des CAAT ») est un régime de retraite interentreprises financé conjointement qui couvre les employés des 24 collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario, et d'autres employeurs partout au Canada. La description suivante du Régime n'est qu'un résumé. Certaines dispositions sont différentes pour les services passés d'un régime antérieur qui sont reproduits dans le Régime des CAAT à la suite d'une fusion. Pour obtenir une description complète des dispositions du Régime, se reporter au texte du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie, qui constitue le document officiel.

Généralités

Le Régime des CAAT est un régime de retraite contributif à prestations déterminées composé de deux conceptions intégrées : DBprime et DBplus. DBprime offre une pension basée sur les revenus et le service, tandis que DBplus offre une pension basée sur les cotisations totales au Régime. Les deux conceptions du Régime sont financées par les cotisations des employés et des employeurs participants, et par les revenus de placement. Le Régime compte trois promoteurs : le Conseil des employeurs des collèges, qui agit pour le compte des conseils d'administration des collèges, l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (« APACO ») et le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO ») (collectivement, les « promoteurs »). Le Régime est enregistré en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) et agréé, sous le numéro 0589895, auprès de l'Agence du revenu du Canada en tant que régime de retraite non assujéti à l'impôt sur le revenu.

Un régime complémentaire distinct a été établi afin de procurer des prestations aux participants du Régime – employés par certains employeurs participants – visés par les restrictions relatives aux prestations de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Puisque le régime complémentaire est une fiducie distincte, son actif net n'est pas inclus dans les états financiers du Régime. Aucune obligation relative à une capitalisation du régime complémentaire insuffisante n'incombe au Régime.

Financement

Les prestations aux termes du Régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placement. Le Régime affecte l'excédent à la réserve, détermine les taux de cotisation de stabilité DBprime et accorde des augmentations conditionnelles conformément à sa Politique de financement. Des évaluations actuarielles sont effectuées afin de déterminer les obligations en matière de retraite et le niveau de la capitalisation du Régime en fonction des hypothèses approuvées par le Conseil des fiduciaires, et de cotisations et niveaux de prestations approuvées par le Comité de parrainage.

Rentes de retraite

DBprime

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service validées, la moyenne des 60 meilleurs mois consécutifs de salaire admissible et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Les participants sont admissibles à une rente de retraite sans réduction à la plus rapprochée des dates suivantes : i) à 65 ans; ii) à tout âge dès que la somme de l'âge et des états de service validable égale au moins 85; ou iii) à l'âge de 60 ans, sous réserve d'un minimum de 20 années de services validables. Avant cette date, les participants qui répondent aux conditions d'admissibilité peuvent prendre une retraite anticipée réduite.

DBplus

Une rente de retraite basée sur le total des cotisations versées au Régime (cotisations de l'employé et de l'employeur), multiplié par un facteur de retraite annuel au cours de chaque année de participation. Les participants sont admissibles à une rente de retraite sans réduction à 65 ans. Avant cette date, les participants qui répondent aux conditions d'admissibilité peuvent prendre une retraite anticipée réduite.

Prestations de décès

Au décès d'un participant actif ou retraité, des prestations peuvent être payables au conjoint admissible survivant, aux enfants admissibles, au bénéficiaire désigné ou à la succession du participant actif ou du retraité.

Transférabilité

Les participants commencent à acquérir des droits dès qu'ils adhèrent au Régime et ont droit à une rente différée s'ils mettent fin à leur emploi auprès de l'employeur avant leur retraite. Les participants qui ne sont pas admissibles à une rente immédiate peuvent aussi choisir de transférer la valeur de rachat de leur rente à un autre régime de retraite si ce régime le permet ou à un instrument de retraite enregistré deux ans après la date des dernières cotisations versées, sous réserve des dispositions d'immobilisation et de certaines restrictions d'âge.

Indexation des prestations

Certaines prestations de retraite versées sont indexées en fonction de l'inflation chaque année, en janvier, à hauteur de 75 % de la hausse de la moyenne de l'indice des prix à la consommation au 30 septembre de l'année antérieure, sous réserve d'un maximum de 8 % par année, tout excédent étant reporté. D'autres prestations de retraite admissibles peuvent faire l'objet d'ajustements en fonction de l'inflation, sous réserve de la situation de capitalisation du Régime.

Des augmentations aux prestations de retraite DBplus accumulées par les participants actifs sont accordées en janvier de chaque année avant la retraite du participant en fonction de l'augmentation du salaire moyen dans l'industrie (SMI) et de la situation de capitalisation du Régime.

Politique de financement

La Politique de financement du Régime détermine l'utilisation de tout excédent de capitalisation calculé dans la dernière évaluation actuarielle réglementaire. En cas d'excédent de capitalisation selon le principe de la continuité de l'exploitation, la politique prévoit la constitution des réserves, et/ou des variations précises des taux de cotisation DBprime, et/ou des augmentations conditionnelles précises aux prestations. En cas de déficit de capitalisation, aucune augmentation conditionnelle à titre de protection contre l'inflation ne sera accordée. Pour les participants DBprime, une diminution des futures prestations de retraite accumulées ou une hausse des taux de cotisation pourrait aussi être requise. Pour les participants DBplus, les augmentations SMI ne seraient pas accordées et une réduction des prestations futures accumulées pourrait aussi être requise.

NOTE 2 : RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation

Ces états financiers présentent, en dollars canadiens, l'information financière du Régime à titre d'unité comptable indépendante des promoteurs ou des participants.

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (*chapitre 4600 – Régimes de retraite*) (« chapitre 4600 ») du Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada (« Manuel de CPA Canada - Comptabilité »). Comme l'exige le chapitre 4600, le Régime a évalué et a déclaré des informations sur les instruments financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (voir le texte ci-après et la note 6). Les normes comptables pour les entreprises à capital fermé dans la Partie II du Manuel de CPA Canada - Comptabilité sont utilisées pour les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements du Régime ou ses obligations au titre des prestations de retraite, dans la mesure où ces dispositions n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont évalués à la juste valeur, soit le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une opération ordonnée entre les parties à la date d'évaluation.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements à court terme sont évalués au coût, ajusté en fonction des taux de change, ce qui, conjointement avec les intérêts courus à recevoir, se rapproche de la juste valeur.
- Les titres cotés en bourse sont évalués selon les cours de clôture. Si les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des renseignements sur les marchés actuels.
- Les titres à revenu fixe sont évalués selon une moyenne des cours acheteurs de clôture des participants du marché.
- Les titres vendus en vertu de conventions de rachat et les titres achetés en vertu de conventions de revente sont évalués au coût amorti, ce qui correspond approximativement à la valeur marchande.
- Les placements dans des fonds sous-jacents sont évalués en fonction des valeurs de l'actif net obtenues des gestionnaires de fonds, lesquelles sont déterminées selon la juste valeur des placements sous-jacents du fonds.
- Les placements dans des fonds d'infrastructures et de capital-investissement sont détenus par le biais de participations dans des sociétés en commandite. La juste valeur est déterminée par le gérant de la société en commandite, à l'aide de l'information financière la plus récente obtenue sur les placements sous-jacents ou sur les prévisions quant au rendement financier futur, puis en appliquant des techniques d'évaluation appropriées comme des données de marché comparables ou des flux de trésorerie actualisés. Les placements sous-jacents dans des fonds d'infrastructures sont souvent évalués selon les flux de trésorerie futurs estimés qui seront versés à l'investisseur, lesquels sont ensuite actualisés en tenant compte d'une période prolongée de prévisions des flux de trésorerie et d'une prévisibilité supérieure des flux de trésorerie.
- La juste valeur des placements immobiliers est déterminée par le gestionnaire externe, à l'aide de l'information financière la plus récente obtenue des gestionnaires immobiliers individuels. Les évaluations de biens immobiliers sont fondées principalement sur les méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie et de la capitalisation du revenu.

- Les instruments financiers dérivés sont évalués selon les modèles de valorisation généralement utilisés par les participants du marché. La juste valeur est fournie par des fournisseurs établis de fixation des prix et est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation nécessitant le recours à des données et des hypothèses fondées sur des données du marché observables, notamment la volatilité et les autres taux ou cours applicables ainsi que l'incidence du risque lié à une contrepartie, le cas échéant.

Revenu de placement

Les gains et pertes réalisés à la vente des placements sont déterminés selon le coût moyen des titres vendus. La variation de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice est comptabilisée à titre de plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements. Les intérêts, dividendes et distributions des fonds communs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividende sont inscrits à la date ex-dividende.

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'achat ou à la vente des placements. Les coûts de transaction engagés sont des charges et sont présentés séparément en déduction du revenu de placement.

Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. La valeur marchande des actifs et des passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes découlant des variations de ces taux sont comptabilisés au poste gain (perte) réalisé pour les placements vendus et au poste de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements détenus à la clôture de l'exercice.

Cotisations

Les cotisations payables au Régime sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice.

Prestations

Les sommes versées à titre de prestations de retraite ou de remboursement ou les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période où elles sont versées. Tout paiement de prestations de retraite non versées est reflété dans les obligations au titre des prestations de retraite.

Obligations au titre des prestations de retraite

La valeur des prestations constituées à verser ultérieurement aux participants et leurs variations au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est faite au début de l'exercice et extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses selon l'information disponible à la date des états financiers qui ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif ainsi que sur les montants constatés des revenus connexes et des charges. Ces estimations et hypothèses servent surtout à établir la valeur des obligations au titre des prestations de retraite et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et du passif lié aux placements. Les résultats réels pourraient différer de ceux présentés.

Impôt sur le revenu

Le Régime est exonéré de l'impôt de la partie 1 aux termes de l'alinéa 149(1)(o) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

NOTE 3 : PLACEMENTS

3(a) – Sommaire des placements

(en millions de dollars)	2021		2020	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Placements				
Placements à court terme	1 653 \$	1 653 \$	1 382 \$	1 408 \$
Titres à revenu fixe (note 3b)	5 020	4 823	4 874	4 539
Actions (note 3c)	6 085	4 859	6 018	5 008
Infrastructure	1 729	1 406	1 389	1 092
Capital-investissement	3 401	2 085	2 081	1 503
Biens immobiliers	1 174	710	935	637
Placements	19 062 \$	15 536 \$	16 679 \$	14 187 \$
Actif lié à des placements				
Produit à recevoir	31 \$	31 \$	36 \$	36 \$
Titres achetés en vertu d'une convention de revente	157	157	-	-
Créances clients non réglées	395	397	565	574
Actifs liés aux produits dérivés (note 5)	94	9	133	9
Actif lié à des placements	677 \$	594 \$	734 \$	619 \$
Passifs relatifs aux placements				
Titres vendus en vertu d'une convention de rachat	(517) \$	(517) \$	(158) \$	(158) \$
Dettes fournisseurs non réglées	(976)	(977)	(1 434)	(1 456)
Passifs liés aux produits dérivés (note 5)	(27)	(1)	(13)	(7)
Passifs relatifs aux placements	(1 520) \$	(1 495) \$	(1 605) \$	(1 621) \$
Placements nets	18 219 \$	14 635 \$	15 808 \$	13 185 \$

3(b) – Titres à revenu fixe

Les placements dans des titres à revenu fixe comprennent les émetteurs suivants :

(en millions de dollars)	2021		2020	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Gouvernement du Canada ¹	1 812 \$	1 657 \$	1 560 \$	1 413 \$
Gouvernements provinciaux ¹	2 000	1 967	1 934	1 813
Administrations municipales ¹	81	81	57	54
Sociétés	824	812	772	715
À l'étranger	303	306	551	544
Total des titres à revenu fixe	5 020 \$	4 823 \$	4 874 \$	4 539 \$

¹ Les obligations des gouvernements comprennent aussi bien les obligations émises que celles garanties par les gouvernements.

3(b) suite

Aux 31 décembre, l'échéance des placements dans des titres à revenu fixe s'établissait comme suit :

(en millions de dollars)	2021	2020
	Juste valeur	Juste valeur
De 1 an à 5 ans	575 \$	409 \$
De 6 à 10 ans	877	645
De 11 à 20 ans	1 228	1 194
Plus de 20 ans	2 340	2 626
Total des titres à revenu fixe	5 020 \$	4 874 \$

3(c) – Placements en actions

Les actions comprennent les titres émis et négociés dans les régions géographiques suivantes :

(en millions de dollars)	2021		2020	
	Juste valeur	%	Juste valeur	%
États-Unis	2 674 \$	44,0	2 363 \$	39,3
Asie-Pacifique	1 490	24,5	1 545	25,7
Europe (sauf le Royaume-Uni)	778	12,8	673	11,2
Japon	364	6,0	455	7,6
Canada	281	4,6	256	4,3
Autres	226	3,7	311	5,1
Royaume-Uni	149	2,4	226	3,7
Amérique latine	123	2,0	189	3,1
Total des actions	6 085 \$	100	6 018 \$	100

3(d) – Sommaire des placements importants

Au 31 décembre 2021, le Régime détenait les placements suivants dont la juste valeur ou le coût était supérieur à 1 % de la juste valeur ou du coût du total des placements :

(en millions de dollars)	Juste valeur	Coût
Placements à court terme		
Bons du Trésor des États-Unis	790 \$	789 \$
Titres à revenu fixe		
Obligations du gouvernement du Canada	1 709	1 552
Obligations de la province de l'Alberta	193	189
Obligations de la province de l'Ontario	903	884
Obligations de la province de Québec	539	530
Actions		
Acadian Emerging Market Small-Cap Fund	395	233
Arrowstreet Global World Alpha Extension Fund	1 140	915
Fonds BlackRock Long Term Private Capital	193	126
Fonds Bridgewater Pure Alpha II	496	414
GMO Emerging Domestic Opportunities Fund V	639	630
IShares Core S&P 500 ETF	272	204
IShares Core S&P Midcap ETF	195	126
Renaissance Learning Co-Investor Aggregator LP	207	60
Symmetry International Fund Limited	204	191
Immobilier		
Carlyle Property Investors, L.P.	369	293
Fonds immobilier Greystone	563	208

3(e) – Prêts de titres

Le Régime effectue des prêts de titres afin d'accroître le rendement de son portefeuille. Il limite le risque de crédit associé aux prêts de titres en exigeant de l'emprunteur qu'il fournisse une garantie quotidienne sous forme de liquidités et de placements facilement négociables d'une valeur marchande supérieure à celle des titres empruntés. Au 31 décembre 2021, les placements du Régime comprenaient des titres prêtés d'une juste valeur de 2 196 millions de dollars (1 695 millions de dollars en 2020). La juste valeur des garanties reçues au titre de ces prêts était de 2 344 millions de dollars (1 782 millions de dollars en 2020). Le revenu net provenant des prêts de titres pour l'exercice s'élevait à 2,2 millions de dollars (3 millions de dollars) et est compris au poste Autres produits à la note 12.

NOTE 4 : GESTION DES CAPITAUX ET DU RISQUE D'INVESTISSEMENT

Le Régime définit ses capitaux comme étant l'écart entre l'actif net disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite. L'actif net disponible pour le service des prestations, qui se compose de placements et d'autres actifs, est géré de manière à pouvoir financer les obligations au titre des prestations de retraite futures. La mesure dans laquelle l'actif net disponible pour le service des prestations est supérieur ou inférieur aux obligations au titre des prestations de retraite est comptabilisée respectivement comme un excédent ou un déficit. L'objectif de la gestion des capitaux du Régime est de s'assurer que le Régime est entièrement provisionné sur une base de continuité de l'exploitation afin de verser les prestations du Régime à long terme.

Les principaux risques associés à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite sont les variations relatives aux principales hypothèses utilisées. Le taux de rendement des placements estimé reflète les estimations faites quant au rendement futur des placements et est sensible à la variation des taux d'intérêt à long terme. Le taux d'augmentation des salaires est assujéti aux règlements salariaux et à l'inflation à venir. Les hypothèses de longévité et de retraite sont importantes car elles ont une incidence sur le nombre de paiements de pension prévus aux participants. Le Conseil des fiduciaires surveille de près la vraisemblance de ces hypothèses, et les ajuste au besoin.

L'objectif de la gestion du risque d'investissement consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale du ratio total de capitalisation et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de limiter l'exposition liée à un seul émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

La gestion du risque d'investissement se rapporte à la compréhension et à la gestion active des risques liés aux actifs investis. Les placements sont principalement exposés aux risques de change, de taux d'intérêt, de marché, de crédit et de liquidité. Le Régime a initialement mis en place en juillet 1996 un Énoncé des politiques et objectifs de placement (maintenant nommé l'Énoncé des politiques et procédures de placement [l'« Énoncé »]), qui traite de la manière dont les fonds peuvent être investis. L'Énoncé exige la diversification des placements à l'intérieur des catégories d'actif et prévoit des seuils d'exposition aux placements individuels. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'Énoncé, et en conformité avec les lois pertinentes. Le Conseil des fiduciaires approuve les politiques de l'Énoncé et les passe en revue au moins une fois par an. La dernière révision de l'Énoncé a eu lieu le 30 novembre 2021 avec une modification de l'indice de référence des obligations à rendement réel de « Rendement réel du portefeuille d'obligations à rendement réel » à « Indice d'obligations à rendement réel FTSE » à compter de janvier 2022.

L'Énoncé comprend huit grandes catégories d'actifs. Une série d'indices de référence a été établie afin de mesurer le rendement par rapport au taux de rendement annuel de chaque catégorie. Le taux de rendement annuel de l'ensemble des placements est mesuré par rapport à un indice composé constitué de la moyenne pondérée du rendement de l'indice de chaque catégorie, selon la répartition réelle des actifs visant à pondérer les diverses catégories. La caisse devrait, au minimum, accumuler un taux de rendement à long terme suffisant pour maintenir la viabilité à long terme du Régime, sur la base des taux de cotisation actuels des participants et des employeurs. Aux 31 décembre 2021 et 2020, les actifs du Régime étaient répartis dans les fourchettes de répartition autorisées.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des actifs, y compris l'effet des dérivés et l'indice de référence associé :

Catégorie d'actifs	Indice de référence	2021		2020	
		Fourchette de répartition	Répartition actuelle	Fourchette de répartition	Répartition actuelle
Instruments de couverture du passif		29 à 71 %	45,9 %	29 à 71 %	47,1 %
Obligations nominales à long terme	Indice des obligations à long terme FTSE TMX	10 à 25 %	14,5 %	10 à 25 %	18,0 %
Obligations nominales universelles	Indice obligataire universel FTSE TMX	3 à 7 %	5,0 %	3 à 7 %	4,6 %
Obligations à rendement réel	Rendement réel du portefeuille d'obligations à rendement réel ²	3 à 7 %	5,3 %	3 à 7 %	4,8 %
Actifs réels	IPC + 4 %	10 à 25 %	16,0 %	10 à 25 %	14,7 %
Produits de base	S&P GSCI	3 à 7 %	5,1 %	3 à 7 %	5,0 %
Instruments d'amélioration du rendement		33 à 67 %	53,7 %	33 à 67 %	52,6 %
Actions des marchés industrialisés	Indice MSCI World	20 à 35 %	25,2 %	20 à 35 %	29,2 %
Actions des marchés émergents	Indice MSCI Marchés émergents	8 à 12 %	9,5 %	8 à 12 %	10,2 %
Capital-investissement	MSCI ACWI + 3 %	5 à 20 %	19,0 %	5 à 20 %	13,2 %
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	s. o.	s.o.	0,4 %	s.o.	0,3 %
Total des placements		100 %	100 %	100 %	100 %

² En 2022, l'indice de référence des obligations à rendement réel a été modifié pour devenir « Indice d'obligations à rendement réel FTSE »

Risque de change

L'exposition au risque de change découle des placements du Régime libellés en devises dont la valeur fluctue en raison des variations des taux de change. Afin de gérer ce risque, le Régime a mis en œuvre des stratégies de couverture de change, comme il est expliqué à la note 5. Les expositions au risque de change aux 31 décembre se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	2021			2020
	Exposition brute	Effet des dérivés	Exposition nette	Exposition nette
Dollar américain	9 219 \$	(1 815) \$	7 404 \$	5 932 \$
Euro	1 086	(327)	759	617
Autres devises	539	(8)	531	634
Yen japonais	214	(15)	199	342
Livre sterling	332	(132)	200	175
Dollar de Hong Kong	164	(8)	156	208
Franc suisse	98	-	98	71
Total en devises	11 652	(2 305)	9 347	7 979
Dollar canadien	6 580	2 292	8 872	7 829
Placements nets	18 232 \$	(13) \$	18 219 \$	15 808 \$

Une hausse ou une baisse de 5 % du taux de change entre le dollar canadien et une devise entraînerait un gain ou une perte de change correspondant de 5 %. Une hausse ou une baisse de 5 % du taux de change entre le dollar canadien et toutes les autres devises au 31 décembre 2021 entraînerait un gain ou une perte de 467 millions de dollars (399 millions de dollars en 2020).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de l'incidence potentiellement défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif ou du passif du Régime. Les valeurs de l'actif, du passif et du niveau de capitalisation du Régime sont toutes touchées par les variations des taux d'intérêt nominaux ou réels.

Le risque de taux d'intérêt dépend principalement de l'échéance et du montant des flux de trésorerie, et la durée est une mesure de ce risque. La durée indique l'incidence des variations des taux d'intérêt sur les actifs et les passifs et s'obtient en calculant la durée moyenne des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie à échéance plus éloignée (durée plus longue) sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que les flux de trésorerie à plus court terme.

Au 31 décembre 2021, la durée du portefeuille de titres à revenu fixe était de 14,3 années (15,0 années en 2020). Voir la note 10 au sujet de l'incidence des variations de taux d'intérêt sur l'excédent réglementaire du Régime. Si les taux d'intérêt augmentaient de 1 %, la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe baisserait d'environ 495 millions de dollars (616 millions de dollars en 2020). À l'inverse, si les taux d'intérêt baissaient de 1 %, la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe augmenterait d'environ 490 millions de dollars (614 millions de dollars en 2020).

Voir la note 10 au sujet de l'incidence des variations de taux d'intérêt sur l'excédent réglementaire du Régime.

Risque lié au marché des actions

On entend par risque lié au marché des actions le risque que la valeur d'une catégorie d'actions de sociétés ouvertes se comporte différemment de son indice de référence. Au 31 décembre, une variation de 10 % de la valeur de l'indice de référence aurait entraîné la variation suivante du pourcentage de la valeur de la catégorie d'actions de sociétés ouvertes, en fonction de la relation observée par le passé entre le rendement d'actions particulières dans le portefeuille et l'indice de référence :

(en millions de dollars)	2021		2020	
	Une variation de 10 % donne un changement de	Gain / Perte	Une variation de 10 % donne un changement de	Gain / Perte
Actions des marchés industrialisés	9,8 %	474 \$	10,0 %	480 \$
Actions des marchés émergents	10,3 %	159 \$	10,5 %	177 \$

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière découlant du non-respect d'une contrepartie de ses obligations contractuelles. Le Régime limite le risque de crédit en investissant dans les titres de créance de sociétés dont la note de solvabilité, établie par une agence de notation du crédit reconnue, est d'au moins BBB ou R-1 (court terme). Jusqu'à 20 % de la valeur marchande des titres à revenu fixe peuvent être investis dans des titres à rendement élevé dont la note de solvabilité est inférieure à BBB. Le risque de crédit lié à une seule contrepartie est limité aux montants maximaux.

De plus, le Régime est exposé à un risque de crédit associé aux justes valeurs positives des instruments dérivés, lorsque la contrepartie a une dette envers le Régime. Le Régime gère ce risque en appliquant sa Politique sur les placements en instruments dérivés, qui limite les placements dans des placements en instruments dérivés aux contreparties qui ont obtenu une note de solvabilité de A auprès d'au moins deux agences de notation du crédit reconnues. De plus, le Régime garantit indirectement les obligations de référence sous-jacentes au moment de la vente de dérivés de crédit. Le risque maximal correspond au montant nominal des dérivés de crédit vendus.

Le tableau suivant présente l'exposition maximale, au 31 décembre, au risque de crédit des instruments financiers inscrits au bilan et hors bilan, avant la prise en compte des garanties. Il ne comprend que les actifs financiers qui sont exposés au risque de crédit; les autres actifs financiers, essentiellement les titres de participation, de même que les actifs non financiers, en sont exclus.

(en millions de dollars)	2021	2020
Placements à court terme	1 653 \$	1 382 \$
Titres à revenu fixe	5 020	4 874
Montants à recevoir liés aux produits dérivés	94	133
Intérêts à recevoir	22	21
Autres actifs	19	21
Titres prêtés	2 196	1 695
Dérivés sur défaillance de crédit vendus	171	22
Exposition maximale totale	9 175 \$	8 148 \$

La qualité du crédit du portefeuille de titres à revenu fixe du Régime aux 31 décembre se présente comme suit :

(en millions de dollars)	2021	2020
AAA	1 951 \$	1 759 \$
AA	843	718
A	1 605	1 514
BBB ou moins	621	883
	5 020 \$	4 874 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers, y compris le versement des prestations, et pour acquérir des placements de façon rapide et rentable.

Le Régime détient un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des provinces, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. Au 31 décembre 2021, la juste valeur de ces obligations s'élevait à 3 812 millions de dollars (3 493 millions de dollars en 2020). Le Régime détient également un portefeuille de placements à court terme de 1 653 millions de dollars (1 382 millions de dollars en 2020), qui représente la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui sont disponibles pour pouvoir satisfaire aux obligations de paiement.

NOTE 5 : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Un instrument financier dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction des variations de la valeur des actifs sous-jacents, d'indices, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le recours aux dérivés comme substituts aux opérations de marché directes comporte des risques similaires à ceux liés à l'acquisition ou à la vente réelle du titre auquel le dérivé se rapporte. Les contrats sur produits dérivés sont conclus sur le marché hors cote ou sur des Bourses réglementées.

Les montants nominaux des contrats sur produits dérivés représentent le montant contractuel auquel un taux ou un cours est appliqué aux fins de calcul de l'échange des flux de trésorerie. Ils ne représentent ni le gain ou la perte potentiels ni l'exposition nette au risque de marché ou de crédit lié à de telles opérations. Ils servent plutôt de référence pour établir le rendement et la juste valeur des contrats.

Le Régime utilise des dérivés sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats de change à terme, de swaps, d'options et de dérivés de crédit dans le cadre de sa stratégie de placement. Cette utilisation des dérivés a pour but d'augmenter ou de diminuer son exposition à un marché particulier.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés essentiellement aux fins suivantes :

- Réduire le risque de liquidité dans le compte du gestionnaire d'actions et le compte de résultat par le recours à des contrats à terme normalisés, et ce, en convertissant l'exposition aux liquidités en exposition aux marchés financiers, conformément à la politique du Régime sur la composition de l'actif à long terme.
- Rééquilibrer le positionnement réel des catégories d'actif avec la politique de composition de l'actif, dans les plages de tolérance, par le recours à des contrats à terme standardisés et des instruments de règlement différé. Cette stratégie permet de rajuster la pondération des catégories d'actif à l'aide de positions acheteur et vendeur synthétiques.
- Les contrats de change à terme sont utilisés pour les achats ou les ventes de devises à court terme liés à l'exécution des opérations libellées en devises. Ils étaient également utilisés pour des stratégies de gestion active des devises qui augmentent ou diminuent le ratio de couverture (dans des limites définies) afin de générer un rendement supplémentaire, et pour une couverture totale 100 % des placements étrangers dans des fonds d'infrastructures et immobiliers.
- Les instruments dérivés comme les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les options et les contrats à terme normalisés permettent de détenir des avoirs dans les marchés où aucun titre physique n'est disponible, ou tiennent lieu de substituts de risque neutre pour les titres physiques. Les options permettent une exposition à la volatilité des cours d'un titre ou d'un indice sous-jacent.

Le tableau ci-après énumère les types d'instruments financiers dérivés utilisés par le Régime ainsi que les valeurs notionnelles et les justes valeurs correspondantes aux 31 décembre.

(en millions de dollars)	2021			2020		
	Valeur notionnelle	Juste valeur		Valeur notionnelle	Juste valeur	
		Positive	Négative		Positive	Négative
Actions						
Contrats à terme normalisés	1 637 \$	28 \$	(4) \$	1 528 \$	35 \$	(2) \$
Titres à revenu fixe						
Contrats à terme normalisés	612	2	(4)	465	1	(1)
Dérivés de change						
Contrats à terme de gré à gré	3 581	-	(12)	2 703	34	-
Dérivés sur taux d'intérêt						
Swaps	171	3	0	1 154	8	(8)
Contrats à terme normalisés	274	-	(2)	2	0	-
Swaps sur défaillance de crédit						
Achetés	138	3	0	128	3	0
Vendus	171	4	0	22	0	0
Options	42	-	0	-	-	-
Produits de base						
Contrats à terme normalisés	934	54	(3)	787	52	(2)
Inflation						
Swaps	22	-	(2)	-	-	-
	7 582 \$	94 \$	(27) \$	6 789 \$	133 \$	(13) \$

D'après les valeurs notionnelles, la durée jusqu'à l'échéance des dérivés compris dans le tableau précédent s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2021	2020
Moins de 1 an	7 086 \$	5 485 \$
De 1 an à 5 ans	444	1 229
Plus de 5 ans	52	75
	7 582 \$	6 789 \$

NOTE 6 : ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les Normes internationales d'information financière établissent une hiérarchie à trois niveaux pour classer les mesures de la juste valeur à des fins d'information. Les données font généralement référence aux données et aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix du placement. Les données observables sont des données fondées sur des données du marché provenant de sources indépendantes. Les données non observables sont des données qui reflètent les propres hypothèses du Régime quant aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix d'un placement selon la meilleure information disponible dans les circonstances. Cette hiérarchie à trois niveaux se présente comme suit :

- Niveau 1 : les cours de placements identiques sur des marchés actifs;
- Niveau 2 : les données autres que les cours du niveau 1, qui sont observables pour le placement, que ce soit directement (à savoir des cours) ou indirectement (à savoir des données dérivées des cours);
- Niveau 3 : les données pour le placement qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les tableaux suivants résument les niveaux de classement de la juste valeur des placements ainsi que des actifs et des passifs relatifs aux dérivés, aux 31 décembre :

2021				
(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	442 \$	1 211 \$	- \$	1 653 \$
Titres à revenu fixe ³	3 636	1 384	-	5 020
Actions	2 812	3 273	-	6 085
Infrastructure	-	-	1 729	1 729
Biens immobiliers	-	-	1 174	1 174
Capital-investissement	-	-	3 401	3 401
Actifs relatifs aux placements	115	562	-	677
Passifs relatifs aux placements	(12)	(1 508)	-	(1 520)
	6 993 \$	4 922 \$	6 304 \$	18 219 \$

2020				
(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	296 \$	1 086 \$	- \$	1 382 \$
Titres à revenu fixe ³	3 331	1 543	-	4 874
Actions	3 055	2 963	-	6 018
Infrastructure	-	-	1 389	1 389
Biens immobiliers	-	-	935	935
Capital-investissement	-	-	2 081	2 081
Actifs relatifs aux placements	123	611	-	734
Passifs relatifs aux placements	(5)	(1 601)	-	(1 605)
	6 800 \$	4 602 \$	4 405 \$	15 808 \$

³ Le niveau de classement pour 2020 a été modifié par rapport à celui présenté précédemment (niveau 2), car la direction a déterminé que certains titres (obligations du gouvernement du Canada, y compris les obligations des provinces canadiennes) répondent aux critères du niveau 1.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des placements pour lesquels des données non observables importantes (niveau 3) ont été utilisées dans le calcul de la juste valeur, pour les exercices clos les 31 décembre :

2021				
(en millions de dollars)	Infrastructure	Biens immobiliers	Capital-investissement	Total
Solde d'ouverture	1 389 \$	935 \$	2 081 \$	4 405 \$
Acquisitions	433	169	891	1 493
Cessions	(277)	(106)	(580)	(963)
Gains réalisés	159	10	270	439
Gains non réalisés	25	166	739	930
Solde de clôture	1 729 \$	1 174 \$	3 401 \$	6 304 \$

2020				
(en millions de dollars)	Infrastructure	Biens immobiliers	Capital-investissement	Total
Solde d'ouverture	1 118 \$	825 \$	1 234 \$	3 177 \$
Acquisitions	337	152	715	1 204
Cessions	(190)	(29)	(199)	(418)
Gains réalisés	72	9	105	186
Gains (pertes) non réalisés	52	(22)	226	256
Solde de clôture	1 389 \$	935 \$	2 081 \$	4 405 \$

NOTE 7 : AUTRES ACTIFS

Les autres actifs sont composés d'immobilisations d'une valeur comptable nette de 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2020), de divers débiteurs et charges payées d'avance d'une somme de 8 millions de dollars (5 millions de dollars en 2020), des effets à recevoir à long terme d'une juste valeur de 17 millions de dollars (19 millions de dollars en 2020) et d'une rente d'une juste valeur de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2020). Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont dépréciées ou amorties de façon linéaire sur leur durée de vie utile.

(en millions de dollars)	2021			2020
	Coût	Dépréciation et amortissement	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immobilisations				
Logiciels	7 \$	5 \$	2 \$	3 \$
Autres ⁴	2	1	1	0
	9 \$	6 \$	3 \$	3 \$

⁴ Comprend les améliorations locatives, le matériel informatique et le mobilier, les agencements et l'équipement.

NOTE 8 : CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Est incluse dans les créditeurs et charges à payer une somme de 3 millions de dollars (1 million de dollars en 2020) en paiements reçus préalablement aux fusions des régimes antérieurs, et une somme de 15 millions de dollars (14 millions de dollars en 2020) pour des prestations de retraite supplémentaires pour le personnel du Conseil selon les droits à pension en sus des montants maximaux permis par les régimes enregistrés de retraite en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

NOTE 9 : OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Les obligations au titre des prestations de retraite représentent la valeur des prestations constituées à verser dans le futur aux participants et sont fondées sur une évaluation actuarielle préparée par l'actuaire du Régime. Les données de l'évaluation utilisées sont celles au début de l'exercice, lesquelles sont extrapolées jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres. Les obligations en matière de prestations de retraite comprennent la valeur des prestations conditionnelles jusqu'au 1^{er} janvier 2025 et excluent les autres prestations conditionnelles par la suite. Les obligations au titre des prestations de retraite et l'excédent en découlant aux fins des états financiers diffèrent de ceux obtenus aux fins réglementaires (voir la note 10). Après la fin de l'exercice, une évaluation réglementaire a été soumise le 1^{er} janvier 2022 et la prochaine évaluation réglementaire devra être déposée le 1^{er} janvier 2025 au plus tard.

Les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2021 s'établissaient à 13 166 millions de dollars (12 724 millions de dollars en 2020).

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles qui sous-tendent la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite reflètent les meilleures estimations de la direction des événements économiques et non économiques à venir. Les hypothèses non économiques portent notamment sur les taux de mortalité, de sortie et de retraite. Les principales hypothèses économiques comprennent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation est basé sur le taux de rendement net estimé à long terme des placements, reflète la composition de l'actif du Régime et est basé sur les attentes actuelles du marché. Le taux d'inflation se situe à mi-chemin de la fourchette cible d'inflation de la Banque du Canada, comprise entre 1 % et 3 %. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels. Les principales hypothèses économiques aux 31 décembre se résument comme suit :

	2021	2020
Taux d'actualisation	4,95 %	4,95 %
Taux d'augmentation des salaires	3,75 %	3,75 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux d'actualisation réel	2,95 %	2,95 %

Les changements d'hypothèses actuarielles entre 2020 et 2021 ont entraîné une augmentation de 9 millions de dollars des obligations au titre des prestations en raison d'une modification de certaines hypothèses économiques autres que le taux d'actualisation (entre 2019 et 2020, une augmentation de 376 millions de dollars des obligations au titre des prestations était due à une baisse de 20 points de base du taux d'actualisation et d'une modification de certaines hypothèses démographiques).

Gains ou pertes actuarielles

Les pertes actuarielles découlent des modifications des obligations au titre des prestations de retraite en raison de l'écart entre les conditions économiques et démographiques réelles et prévues. En 2021, les pertes actuarielles se sont chiffrées à 64 millions de dollars (pertes de 32 millions de dollars en 2020). En 2021 et 2020, des pertes actuarielles ont découlé des pertes démographiques et de la prolongation du versement de prestations conditionnelles, facteurs en partie compensés par une progression des salaires moins importante que prévu.

Dispositions du Régime

Aux termes de la conception DBprime, les taux de cotisation (tels que définis dans le texte du Régime) des employeurs et des employés étaient de 11,2 % des gains cotisables jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension («MGAP») établi par le gouvernement fédéral pour calculer les cotisations au Régime de pensions du Canada (61 600 \$ en 2021 et 58 700 \$ en 2020), et de 14,8 % des gains cotisables supérieurs au MGAP.

Aux termes de DBplus, le taux de cotisation sur les gains cotisables (tels que définis par le Texte du Régime) des employeurs et des employés est établi sur une base individuelle, d'un employeur à l'autre, à condition que le taux de cotisation de l'employé ne puisse pas dépasser 9 % des gains cotisables.

Les nouveaux participants qui adhèrent à l'une ou l'autre des conceptions du Régime peuvent cotiser à un taux inférieur au cours d'une période de cotisation progressive, dans le cadre de l'accord de participation de leur employeur.

NOTE 10 : EXCÉDENT

L'excédent de l'actif net disponible pour le service des prestations au titre des obligations au titre des prestations de retraite fait en sorte que le Régime affiche un excédent de 5 054 millions de dollars au 31 décembre 2021 (3 122 millions de dollars en 2020). L'excédent aux fins des états financiers diffère de l'excédent réglementaire. L'excédent réglementaire, qui est calculé conformément aux normes actuarielles selon le principe de continuité de l'exploitation, sert à déterminer les variations des taux de cotisation ou des prestations au titre des services futurs pour maintenir le Régime en position d'excédent réglementaire. Le Régime n'est pas tenu de capitaliser un déficit de solvabilité. L'excédent réglementaire du Régime au 31 décembre 2021, qui a été déposé auprès de l'ARSF après la fin de l'exercice, s'élève à 4 369 millions de dollars (3 270 millions de dollars en 2020). Une baisse de 25 points de base de l'hypothèse du taux d'actualisation au 31 décembre 2021 entraînerait une baisse de l'excédent réglementaire d'environ 688 millions de dollars (631 millions de dollars en 2020).

Les écarts de mesure entre l'excédent réglementaire et l'excédent comptable en 2021 de 685 millions de dollars (148 millions de dollars en 2020) découlent des différentes méthodes utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations, c'est-à-dire la méthode de répartition des prestations au prorata du service utilisée pour les états financiers (dans lesquels les obligations au titre des prestations de retraite reposent sur les services accumulés à la date des états financiers) et la méthode d'évaluation globale modifiée utilisée à des fins réglementaires, selon laquelle la valeur actuelle des cotisations futures et des prestations au titre des services futurs sont aussi comprises. Étant donné que la valeur actuarielle des cotisations futures est supérieure à celle des prestations au titre des services futurs, l'excédent réglementaire est augmenté. L'écart en 2021 comprend également un ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif des gains reportés de 2 011 millions de dollars (1 084 millions de dollars en 2020), par lequel une partie des gains résultant de l'écart entre le rendement réel des placements et les meilleures estimations de la direction du rendement prévu de ces placements à long terme est reportée et comptabilisée sur cinq ans afin de déterminer l'excédent réglementaire.

NOTE 11 : COTISATIONS

(en millions de dollars)	2021	2020
Participants		
Services courants	294 \$	274 \$
Rachats de services antérieurs	19	9
Employeurs		
Services courants	301	275
Rachats de services antérieurs	4	4
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	16	26
	634 \$	588 \$

Les employeurs sont tenus de verser les cotisations de l'employeur et des employés dans les cinq jours ouvrables suivant la fin de chaque mois; des intérêts peuvent être imposés sur les cotisations versées en retard. Les régimes interentreprises comme le Régime des CAAT ne sont pas en mesure de déterminer si des cotisations n'ont pas été versées, car ils n'ont pas un accès courant aux données sous-jacentes relatives aux employés. Chaque année, le Régime effectue un rapprochement des services et des salaires déclarés par les employeurs avec les cotisations reçues au nom de chaque participant. Des rajustements sont effectués pour les paiements excédentaires ou insuffisants. Au 31 décembre 2021, des cotisations à recevoir des employeurs de 21 millions de dollars et des cotisations à recevoir des participants de 20 millions de dollars avaient été perçues l'année suivante (19 millions de dollars en cotisations de l'employeur et 19 millions de dollars en cotisations des participants en 2020).

NOTE 12 : REVENU DE PLACEMENT

Le revenu de placement après l'attribution des gains nets réalisés et non réalisés s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2021	2020
Produit d'intérêts	131 \$	121 \$
Produit de dividende	161	109
Autres produits	3	3
	295	233
Gains de placement		
Gain réalisé	1 353	700
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée	993	758
	2 346	1 458
Revenu de placement avant frais de placement	2 641	1 691
Frais de gestion des placements	(172)	(110)
Coûts de transaction	(5)	(6)
	2 464 \$	1 575 \$

Le revenu (la perte) de placement par catégorie d'actif après l'affectation des placements dans les dérivés et avant les frais de placement s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2021	2020
Placements à court-terme ⁵	298 \$	(32) \$
Titres à revenu fixe	(98)	414
Actions	1 069	796
Infrastructure	184	168
Capital-investissement	1 005	347
Biens immobiliers	183	(2)
	2 641 \$	1 691 \$

⁵ Comprend les gains sur les options et les contrats de change à terme et les contrats à terme sur marchandises de 320 millions de dollars (pertes de 124 millions de dollars en 2020).

NOTE 13 : REVENUS NON LIÉS AUX PLACEMENTS

Les revenus non liés aux placements comprennent les intérêts comptabilisés sur les effets à recevoir à long terme selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2020) ainsi que les gains réalisés encourus en raison de la comptabilisation anticipée des effets à recevoir à long terme pour 2 millions de dollars (0 dollar en 2020).

NOTE 14 : PRESTATIONS

(en millions de dollars)	2021	2020
Prestations de retraite	605 \$	550 \$
Paielement à la cessation de participation	63	51
	668 \$	601 \$

NOTE 15 : CHARGES ADMINISTRATIVES

FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS

(en millions de dollars)	2021	2020
Salaires et avantages sociaux	8 \$	7 \$
Services professionnels ⁶	2	2
Locaux et équipement	2	1
Frais de garde	1	1
	13 \$	11 \$

⁶ Comprend les honoraires des actuaires, les honoraires des auditeurs et d'autres honoraires professionnels.

FRAIS DE GESTION DES PRESTATIONS DE RETRAITE

(en millions de dollars)	2021	2020
Salaires et avantages sociaux	36 \$	28 \$
Locaux et équipement	9	6
Services professionnels ⁶	4	4
Frais de garde	1	0
Communications et déplacements	1	1
	51 \$	39 \$

⁶ Comprend les honoraires des actuaires, les honoraires des auditeurs et d'autres honoraires professionnels.

NOTE 16 : ENGAGEMENTS

Le Régime s'est engagé à investir dans certains fonds de capital-investissement et dans certains fonds immobiliers et d'infrastructures qui peuvent être financés au cours des prochains exercices conformément aux conditions convenues. Au 31 décembre 2021, ces engagements totalisaient 2 831 millions de dollars (2 416 millions de dollars en 2020).

Le Régime loue ses locaux aux termes d'une entente de location-exploitation qui prend fin le 30 novembre 2027. En outre, divers contrats de location d'équipement ont été conclus avec des dates d'expiration allant de 2021 à 2025. Les loyers à payer pour le reste de la durée des locations totalisent 21 millions de dollars et se répartissent comme suit au cours des cinq prochains exercices : 2 millions de dollars en 2022, 3 millions de dollars chaque année entre 2023 et 2026.

NOTE 17 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées au Régime comprennent les promoteurs du Régime et les 24 collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario.

Le Régime ne détient aucune participation dans des titres émis par des parties liées.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime rembourse aux employeurs participants les heures et les frais de leurs employés qui assistent aux réunions du Régime et autres réunions connexes de même que pour ceux se rapportant aux services rendus. En 2021, ces remboursements aux employeurs participants ont totalisé 43 000 \$ (55 000 \$ en 2020).

NOTE 18 : GARANTIES ET INDEMNISATIONS

Le Régime indemnise les membres du Conseil des fiduciaires, les membres du Comité de parrainage et ses dirigeants pour divers frais, notamment tous les coûts pour régler les poursuites ou actions découlant des services fournis par le Régime, sous réserve de certaines restrictions. Le Régime maintient en vigueur une assurance responsabilité des fiduciaires, des administrateurs et des dirigeants pour atténuer les coûts de poursuites ou d'actions potentielles. La nature éventuelle des ententes d'indemnisation ne permet pas au Régime d'estimer de manière raisonnable le paiement maximal que le Régime pourrait être tenu d'effectuer. Le Régime n'a reçu aucune réclamation et n'a effectué aucun paiement au titre de ces indemnisations en 2021 et 2020.

NOTE 19 : TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DES RÉGIMES DE RETRAITE EXISTANTS

Le Régime conclut régulièrement des accords avec les promoteurs de divers régimes de retraite à employeur unique pour qu'ils fusionnent les actifs et les obligations de leurs régimes de retraite (« régimes de retraite ») au Régime des CAAT. Dès l'approbation de l'ARSF et après le transfert des actifs de ces régimes de retraite au Régime des CAAT, celui-ci devient alors responsable du versement des prestations actuelles et futures aux participants des régimes fusionnés.

En 2021, le Régime n'a pris en charge aucune nouvelle obligation de retraite (642 millions de dollars d'obligations de retraite ont été pris en charge en 2020), et aucun transfert d'actifs de retraite n'a eu lieu (788 millions de dollars d'actifs de retraite ont été transférés au Régime en 2020, devenant ainsi une composante de ses actifs de placement).

Le Régime a reçu 3 millions de dollars en transferts résiduels découlant de fusions d'actifs antérieures au cours de l'exercice (0 \$ en 2020).

Un investissement axé sur le **long terme**

Survol des dix dernières années

Survol des dix dernières années

(non audité)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Finance (en millions de dollars)										
Placements à court terme	1 653	1 382	1 269	1 161	987	1 028	808	714	709	562
Titres à revenu fixe	5 020	4 874	4 287	3 351	3 145	2 543	2 459	2 260	1 940	1 793
Actions	6 085	6 018	5 495	4 279	5 047	4 452	4 267	4 052	3 838	3 290
Infrastructure	1 729	1 389	1 118	1 107	844	745	600	400	297	237
Immobilier	1 174	935	825	720	558	469	419	407	379	339
Capital investissement	3 401	2 081	1 255	928	649	516	471	311	183	119
Dérivés (montant net)	67	120	118	(206)	62	33	(181)	(42)	2	-
Total des placements	19 129	16 799	14 367	11 340	11 292	9 786	8 843	8 102	7 348	6 340
Autres éléments d'actif (de passif) (montant net)	(910)	(953)	(825)	(524)	(506)	(398)	(251)	(137)	(221)	(80)
Actif net disponible pour le service des prestations	18 219	15 846	13 542	10 816	10 786	9 388	8 592	7 965	7 127	6 260
Cotisations	634	588	539	495	444	443	432	417	368	355
Revenu de placement (perte)	2 464	1 575	1 731	40	1 432	700	621	808	860	624
Revenu non lié aux placements	5	4	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts des actifs des régimes fusionnés	3	788	1 006	-	-	106	-	-	-	-
Paiement des prestations	(668)	(601)	(515)	(479)	(457)	(431)	(406)	(369)	(344)	(332)
Charges administratives	(64)	(50)	(36)	(25)	(21)	(22)	(20)	(18)	(18)	(14)
Variation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 374	2 304	2 725	31	1 398	796	627	838	866	633
Rendements										
Rendement annuel, avant déduction des frais	16,9 %	12,0 %	16,8 %	1,4 %	16,8 %	8,8 %	9,0 %	12,3 %	14,5 %	11,8 %
Rendement annuel, après déduction des frais	15,8 %	11,1 %	16,0 %	0,5 %	15,8 %	8,1 %	8,1 %	11,5 %	13,9 %	11,3 %
Participation										
Participants actifs	49 700	43 700	39 900	32 200	29 400	28 400	26 500	24 700	22 000	21 400
Participants titulaires de droits différés	3 400	3 400	2 200	1 600	1 400	1 400	1 400	1 800	1 700	1 300
Participants retraités	22 500	21 800	19 300	16 100	15 500	14 900	14 000	13 500	13 100	12 600
Total des participants	75 600	68 900	61 400	49 900	46 300	44 700	41 900	40 000	36 800	35 300
État de capitalisation selon le principe de la continuité de l'exploitation (aux 31 décembre)										
Situation de capitalisation	124,2 %	118,8 %	117,9 %	119,9 %	118,1 %	113,3 %	110,4 %	107,2 %	105,1 %	103,6 %
Excédent (déficit) de capitalisation	4 369 \$	3 270 \$	2 858 \$	2 618 \$	2 269 \$	1 601 \$	1 179 \$	773 \$	525 \$	347 \$
Taux d'actualisation	4,95 %	4,95 %	5,15 %	5,50 %	5,60 %	5,60 %	5,70 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %

Les chiffres sont arrondis. *Évaluations non déposées



Régime de retraite des CAAT

250, rue Yonge, bureau 2500

C.P. 40, Toronto (Ontario) Canada M5B 2L7

This document is also available in English.